

<https://essaillon-sederon.net/Des-Protestants-a-Sederon-1>

Lou Trepoun 40

# Des Protestants à Séderon (1)

- Lou Trepoun - Lou Trepoun de 40 à 49 - Lou Trepoun 40, Jun-2006 -

Date de mise en ligne : samedi 12 octobre 2013

Date de parution : juin 2006

---

Copyright © L'Essaillon - Tous droits réservés

---

# Sommaire

- [Les 2 actes d'abjuration du 5 octobre 1685, trouvés dans le registre paroissial de Séderon](#)
- [Les personnes citées dans la première page](#)
- [Les personnes citées dans la seconde page](#)
- [Analyse de ces actes](#)
- [Un Contrat de Mariage](#)
- [D'autres familles protestantes](#)
- [Contrat de mariage entre Nicollas BONNEFOY & Catherinne MAIGRE \(suite\)](#)

Le 5 octobre 1685, les registres paroissiaux de Séderon présentent deux actes très particuliers. Sur un recto verso, à la fin du cahier annuel, le vicaire perpétuel du lieu, Messire Philippe ARNAUD (originaire de Savournon-05), note d'une écriture serrée l'abjuration collective de plusieurs familles importantes du village et de leurs alliés. Je vous renvoie au très bel article de Georges POGGIO.

Si chacun sait que Montbrun-les-Bains a connu, à travers son seigneur Charles DUPUY-MONTBRUN dit « le Brave », une période protestante, qui a encore en mémoire que Séderon a été touché par la Réforme ainsi que Barret de Lioure ?

Le contexte historique est très précis. Dix jours plus tard, Louis XIV signera la Révocation de l'Edit de Nantes. La France a vécu la violence des Guerres de Religion, un moment apaisée entre la signature de l'Edit de Nantes par Henri IV (1598) et la mort de ce dernier (1610).

Les Réformés qui ont pu jouir d'une grande liberté de culte pendant cette courte période, la perdent par petites touches à partir de l'accession au trône de Louis XIII (durant la Régence de Marie de Médicis, sa mère, italienne et fervente catholique) jusqu'à subir abjurations et baptêmes forcés, dragonnades et galères pour les plus récalcitrants. La répression est virulente sous le gouvernement de Richelieu (destruction des forteresses : Mévouillon) et les exactions également partagées entre catholiques et protestants selon que le seigneur du lieu est de l'une ou l'autre confession. Pour beaucoup la seule issue est l'exode vers la Suisse puis vers les Pays-Bas et l'Angleterre.

Mais il est préférable de laisser un représentant de la famille pour garder les terres et les biens en attendant le retour à des temps plus cléments. Celui-là devra abjurer et montrer des « marques de catholicité » plus que convaincantes. Saura-t-il s'intégrer à la communauté catholique, restera-t-il en marge, marqué du sceau de Nouveaux Convertis ou retournera-t-il à l'hérésie dès qu'il en aura la possibilité ?

Reconstituer les familles telles qu'elles étaient le 5 octobre 1685 d'après les deux actes d'abjuration, les compléter grâce à la consultation des registres paroissiaux, essayer de trouver des ascendants et des descendants de ces protestants et chercher les lieux d'exode éventuel, voilà ce qui m'a occupé cet hiver.

## Les 2 actes d'abjuration du 5 octobre 1685, trouvés dans le registre paroissial de Séderon

[https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L309xH400/40\\_10-edb61.jpg](https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L309xH400/40_10-edb61.jpg)

© Essaillon

*L'an mil six cent huitante cinq et le  
cinquiesme jour du mois d'octobre pardevant moy  
messire philippe arnaud vic(ai)re perpétuel du présent lieu  
de Séderon et dans l'église paroissiale dud(it) lieu [#1] David roubaud  
et François michel sa femme, Clere roubaud veufve à feu Gaspard  
dumont et sa famille, qui sont Charles dumont et Marg(ueri)te carlotte  
sa femme, Balthasar dumont et Honorade dumont filz dud(it) Charles  
et Margueritte offrir de Montbrun servante de lad(ite) Clere roubaud  
avec Moïse dumont filz de lad(ite) Clere ; Gaspard bonnefoy et Clere  
dumont sa femme avec sa petite famille qui sont encor(e) dans l'état  
d'innoscence ; Marc roubaud et sa famille qui sont François jean  
sa femme, Clere roubaud Jean et Catherine roubaud et leurs enfants  
et Jeanne roubaud sœur dud(it) Marc ; Pierre mourier et sa famille  
qui sont André et Jean mourier ses enfants et Margueritte avon  
femme dud(it) André. Damoiselle Catherine maigre femme de M(essi)re Nicholas  
bonnefoy N(otai)re et sa famille, qui sont Charles, Jean, François, Gaspard,  
François et Margueritte bonnefoy leurs enfants. Anne verdety et  
sa famille qui sont Antoine, Pol et Jean dumont ses enfants ;  
damoiselle Isabeau roure fa(m)me de Louis dumont. Gaspard  
chamoux et sa famille qui sont G(C)laudine guillabert sa femme  
Adam [#2] Gaspard ses enfants et Clere mourier femme dud(it) Adam.  
Damoiselle Jacqueline bertoy femme de Louis bonnefoy. Marc  
dumont et sa famille qui sont Catherine barrillon sa femme, Pol  
Henric et Elizabeth dumont ses enfants. Tous de la religion prétendue  
réformée, lesquels ont fait abjuration de lad(ite) religion et renoncé  
à l'hérésie de Calvin et moyenant le serment qu'ils ont prononcé  
entre mes mains sur les saintes écritures et à vivre et mourir  
dans la foy catholique appostolique et romaine, je les ay receu (reçu)  
au giron d'icelle par la permission obtenue de Monseigneur  
l'Evesque de Gap et je les ay absous de lad' hérésie, aux présences  
de Sieur François coste lieutenant de juge dud' lieu, de Louis  
bonnefoy consul et de Denis chastel témoins signés avec nous  
ceux des susnommés qui ont seu (su) les autres estant illet(t)rés  
de ce enquis et requis [#1 : se sont présentés] [#2 : et Pierre]*

SIGNATURES des témoins et des Nouveaux Convertis

[https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L292xH400/40\\_11-5ca0a.jpg](https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L292xH400/40_11-5ca0a.jpg)

© Essaillon

SIGNATURES des témoins et des Nouveaux Convertis

*Et moy Messire Philippe arnaud Vic(ai)re perpétuel dud'  
Séderon servant qui certifie tout ce que dessus contenir vérité*

SIGNATURE du curé

P. Arnaud Vicre

*L'an mil six cents huitante cinq et le cinquiesme jour du mois  
D'octobre pardevant moy vic(ai)re perpétuel du présent lieu de Séderon  
soussigné se sont présentés Louis bonnefoy mari de Jaqueline bertoy  
Pierre dumont mari d'Anne vardeti [#3] Margueritte valence et Isabeau  
marcel fille de feu Antoine et de Judit bonnefoy du lieu d'Eygalayes  
fait jusques issi profession de la religion prétendue réformée  
lesquels bonnefoy, dumont, valence et Isabeau marcel ayant  
fait abjuration de lad' religion et renoncé à l'hérésie de Calvin  
et protesté moyen(n)ant le serment qu'ils ont preste (prété) entre mes mains  
sur les saintes écritures de vivre et mourir dans la foy catholique  
apostolique et romaine, je les ay receus (reçus) au giron d'icelle et par  
la permission obtenue de Monseigneur de Gap je les ay absous  
de ladite hérésie, aux présences de Sieur François coste lieutenant  
de juge dud' lieu, d'Estienne reynier consul et de Denis chastel  
témoins signés avec lesd' bonnefoy et dumont lesd' valence et  
marcel illet(t)rés de ce enquis et requis [#3 : louis dumont mari  
de Isabeau roure qui a abjuré et Marie madalen femme d'Antoine dumont]*

SIGNATURES des témoins et des NC

*et moy Messire Philippe arnaud Vic(ai)re perpétuel dud' Séderon  
servant qui certifie tout ce que dessus contenir vérité*

SIGNATURE du curé

P. Arnaud Vicre

## Les personnes citées dans la première page

1. David ROUBAUD et Françoise MICHEL sa femme,
2. Clere ROUBAUD veufve a feu Gaspard DUMONT et sa famille, qui sont :
  - Charles DUMONT et Marg(ueri)te carlotte sa femme,
    - Balthasar DUMONT et Honorade DUMONT filz dud' Charles
  - et Margueritte OFFRER de Montbrun servante de lad(ite)' Clere ROUBAUD
  - avec Moise DUMONT filz de lad' Clere ;
3. Gaspard BONNEFOY et Clere DUMONT sa femme
  - avec sa petite famille qui sont encor(e) dans l'état d'innoscence ;
4. Marc ROUBAUD et sa famille qui sont Françoise JEAN sa femme,
  - Clere ROUBAUD
  - Jean
  - et Catherine ROUBAUD
    - et leurs enfants
  - et Jeanne ROUBAUD sœur dud' Marc ;
5. Pierre MOURIER et sa famille qui sont
  - André et Margueritte avon femme dud' André.

- Jean MOURIER
  - ses enfants
  
- 6. Damoiselle Catherine MAIGRE femme de M(essi)re Nicholas BONNEFOY N(otai)re et sa famille, qui sont
  - Charles,
  - Jean,
  - François,
  - Gaspard,
  - Françoise
  - Margueritte BONNEFOY leurs enfants.
  
- 7. Anne VERDETY et sa famille qui sont (voir Pierre DUMONT n°13)
  - Antoine,
  - Pol
  - et Jean DUMONT ses enfants ;
  
- 8. damoiselle Isabeau ROURE fa(m)me de Louis DUMONT. (n°14)
- 9. Gaspard CHAMOIX et sa famille qui sont G(C)laudine GUILLABERT sa femme
  - Adam et Clere MOURIER femme dud' Adam
  - [#2 : et Pierre]
  - Gaspard ses enfants.
  
- 10. Demoiselle Jacqueline BERTOY femme de Louis BONNEFOY. (n°12)
  - # Marc DUMONT et sa famille qui sont Catherine BARRILLON sa femme,
    - Pol
    - Henric
    - et Elizabeth DUMONT ses enfants.

## Les personnes citées dans la seconde page

- 12. Louis BONNEFOY mari de Jaqueline BERTOY (n°10)
- 13. Pierre DUMONT mari d'Anne VARDETI (n°7)
- 14. [#3 : louis DUMONT mari de Isabeau ROURE qui a abjuré (n°8)]
- 15. et Marie MADALEN femme d'Antoine DUMONT
- 16. Margueritte VALENCE
- 17. et Isabeau MARCEL fille de feu Antoine et de Judit BONNEFOY du lieu d'Eygalayes

## Analyse de ces actes

### Quand ?

Tout d'abord le 5 octobre 1685 était un vendredi. Cela laisse à nos malheureux réformés le temps de se remettre de cette humiliante épreuve avant de se rendre à l'office du dimanche suivi du catéchisme obligatoire pour les «

Nouveaux Convertis ». Ils devront y assister sans manquement sous peine d'être accusés à nouveau d'hérésie. Ce seraient alors les galères pour les hommes et le couvent des Ursulines pour les jeunes filles. Quant aux enfants ils seraient retirés aux leurs et confiés à des familles d' « Anciens Catholiques » pour être élevés dans une stricte religion. Car « la caque sent toujours le hareng » disait-on à propos de ces Réformés convertis qui gardaient certainement une bible protestante derrière leur boîte à sel.

## Comment ?

Ensuite pourquoi deux actes d'abjuration le même jour ? Il a dû y avoir une « rafle » qui a permis de réunir à l'église le plus grand nombre de ces protestants ramassés chez eux, dans leurs échoppes ou ateliers. Mais parmi ces hérétiques connus de tous, il manquait deux jeunes filles et des conjoints (n° 12, 13, 14 & 15) qui furent probablement trouvés aux champs, dans les étables, de retour d'une visite dans les fermes écartées où on avait porté assistance à un vieux parent ou encore ramené le bouc du voisin. Ce qui donne lieu à ce second acte d'abjuration signé par les mêmes témoins restés à portée de plume.

## Pourquoi ?

Mais surtout pourquoi faut-il forcer tous ces protestants à abjurer alors que chacun sait la Révocation de l'Edit de Nantes imminente ?

Dans les actes préparatoires à la Révocation, le « Roy » a obtenu que l'exercice du culte ne serait maintenu qu'aux seuls villages et villes qui pourraient se prévaloir d'un nombre suffisant de protestants et d'un temple existant au jour dit. Il est donc important de tout mettre en œuvre pour n'en garder qu'un minimum.

Du point de vue des Réformés, c'est suffisamment grave pour qu'aucun d'eux n'ignore que c'est au prix de leur liberté de conscience qu'ils pourront continuer à travailler.

Les évêques de Gap ont préparé cette opération de longue date. Ils accentuent la destruction des temples dans le diocèse tout au long du XVIIème siècle tout en organisant parallèlement une aide aux Nouveaux Convertis principalement les régents des écoles, les prédicants ou les pasteurs ; car rejetés de leur communauté d'origine, ces derniers ne trouvent plus de travail.

Voici le cadre historique et local dans lequel se situent ces 2 actes d'abjuration. Dans un premier temps, une famille m'a particulièrement intéressé : celle du notaire BONNEFOY, sa femme Catherine MAIGRE et ses enfants. Son abjuration est-elle sincère ou purement circonstancielle ? La Révocation impliquait aussi que pour conserver leur charge héréditaire et pouvoir l'exercer, les notaires devaient se convertir.

## Qui ?

Reconstituer les familles d'Anciens Catholiques ne présente pas de difficultés majeures. La consultation des registres paroissiaux permet la plupart du temps de remonter le temps jusque vers les années 1650, voire 1600 lorsque ces registres sont conservés en bon état. Ce n'est souvent qu'une question de patience. Il n'en va pas de même pour les protestants qui, bien évidemment, n'étaient ni baptisés ni mariés, encore moins inhumés en terre

consacrée, selon le rite catholique [1].

C'est donc la première fois que le nom du notaire royal BONNEFOY apparaît. Bien qu'il soit fait mention de sa femme, Catherine MAIGRE, et de ses enfants dans cette abjuration, on ne trouve aucune trace de mariage ni de baptêmes dans le registre paroissial de Séderon, encore moins de l'ascendance du notaire.

En ce qui concerne l'absence de baptêmes, cela signifie que, jusqu'à ce jour fatidique du 5 octobre, les familles protestantes de Séderon n'ont pas été inquiétées par une pression cléricale qui a confiné au harcèlement dans d'autres villages du diocèse où les enfants de protestants « *en l'état d'innocence* [2] » étaient enrôlés de force dans les classes de catéchisme.

Pour le mariage, l'absence d'acte tant dans les paroissiaux que dans les contrats de mariage des notaires du canton semble indiquer que l'épouse vient de plus loin.

Me voilà donc à la recherche d'un mariage BONNEFOY-MAIGRE dont je ne trouve pas trace non plus sur les tables de mariage du CGDP [3]. Je lance alors un appel sur le forum de généalogie de la Drôme [4] et obtiens assez rapidement une réponse de la part de Christine LOMBARD. Cela inaugurerait une longue correspondance, via internet [5].

## Un Contrat de Mariage

Dans un premier temps Christine m'envoie le contrat de mariage [6] de ce couple. Il me faut une après-midi pour le transcrire. En résumant, il en ressort ceci :

[https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L400xH300/40\\_12-536ca.jpg](https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L400xH300/40_12-536ca.jpg)

CM 04/09/1664 reçu par Me MAIGRE, notaire royal du lieu d'Orpierre (05)

© Essaillon

*Mariage fait et  
passé entre M(essi)re Nicollas  
Bonnefoy no(tai)re royal de  
Séderon en Provance d'une  
part  
Et  
Damoy(se)lle Catherinne  
Maigre du lieu d'Orpierre  
d'autre  
Au nom de dieu soit et plaise  
L'an mil six cent soixante quatre et le quatrième... (septembre)*

**CM [7]** 04/09/1664 reçu par Me MAIGRE, notaire royal du lieu d'Orpierre (05)

de BONNEFOY Nicollas, notaire royal de Séderon en « **Provance** »

- fs [8] de Henric et Isabeau RICOU

et MAIGRE Catherinne

- fa [9] de Jean et Françoise AUTHARD de BRAGARD

Cela nous reporte vingt ans en arrière, ce qui signifie que le plus vieux des enfants cités dans l'abjuration est quasi adulte le 5 octobre 1685 - la majorité étant à 25 ans, à l'époque.

Sans vouloir brûler les étapes, voyons ce que nous apprend ce contrat sur les généalogies des deux familles.

### Nicollas BONNEFOY

Nicollas BONNEFOY, notaire, était fils d'Henric, autre notaire royal de Séderon, et d'Isabeau RICOU (nom de famille bien connu ; Isabeau étant la forme ancienne d'Elizabeth). Parents présents à ce mariage : Louys BONNEFOY « aussy notaire dudit Séderon », son oncle (beau lignage !) et Anthoine MARCEL, « son beau-frère d'Eigallayes ». On comprend mieux alors qui est Isabeau MARCEL, d'Eygallayes (n°17, citée dans la 2<sup>de</sup> abjuration) et le lien fraternel peut être définitivement établi entre Nicollas et Judith.

Afin d'éviter de trop longues explications sans grand intérêt, j'indique simplement que Gaspard BONNEFOY (n°3 de la 1<sup>ère</sup> abjuration) est frère de Nicollas.

Pour compléter ces premiers éléments, reste à trouver le père d'Henric et Louys, notaires. Les relevés cités dans « [Lou Trepoun](#) » font mention d'un Jehan BONNEFOY, notaire, qui fut consul de Séderon en 1626. On ne peut, pour l'instant, que supposer, grâce au caractère héréditaire de la transmission de la charge de notaire, qu'il était leur père.

Nous avons déjà bien avancé dans la reconstitution de cette noble famille de Séderon. Passons maintenant à la famille de la future épouse.

### Catherinne MAIGRE (ou MAYGRE selon les actes)

Catherinne MAIGRE (ou MAYGRE selon les actes) est issue de la grande famille MAIGRE d'Orpierre dans laquelle se rencontrent marchands, notaires, conseiller du Roy, lieutenant particulier au baillage, avocat en la cour, tous descendants de Guillaume MAIGRE, Seigneur et Hôte d'Orpierre aux environs de 1500, comme on peut le lire dans l'Armorial Haut-Alpin [10]. C'est aussi une famille protestante. Le notaire MAIGRE qui dresse le contrat de mariage (probablement le grand-père Jean), est le notaire qui dresse nombre d'autres contrats de mariage entre protestants ou Nouveaux Convertis des environs.

Dans son contrat de mariage, Catherinne est accompagnée de son père [11] Jean « le jeune », marchand à Orpierre et de ses oncles paternels Ellizée, syndic du consistoire d'Orpierre et François. L'assistent aussi sa mère Françoise AUTARD de BRAGARD, autre famille noble de Provence [12], fille de Paul et de Françoise de PÉRISSOL ; et son oncle maternel Samson, Sieur de BRAGARD, maréchal des logis dans la compagnie d'ordonnance du duc de Lesdiguières.

### Les enfants du couple

Quant aux enfants, puisqu'ils sont dès ce jour reçus « au sein de l'église catholique, apostolique et romaine », les paroissiaux porteront désormais les traces de leurs mariages, décès et des baptêmes de leurs propres enfants. De l'âge approximatif inscrit par le curé à leur décès, j'ai essayé de retrouver leur rang de naissance.

[https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L400xH116/40\\_13-c16f5.png](https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L400xH116/40_13-c16f5.png)

© Essaillon

Voici donc reconstituées les familles BONNEFOY et MAIGRE, toutes deux protestantes, telles que nous pouvons les connaître en ce 5 octobre 1685, à travers ces 2 actes d'abjuration et le contrat de mariage de nos nobles époux.

## D'autres familles protestantes

Je me suis attaché à faire la même recherche pour les autres familles citées et à essayer de trouver de même les descendants de tous ces protestants. Comme je le disais plus haut, cela m'a amené à créer un forum de généalogie spécifique qui a permis, par la réunion de toutes nos données, de retracer ces généalogies jusqu'aux représentants actuels, du moins pour ceux qu'il a été possible de retrouver. Cela fera l'objet d'un autre article et ainsi que d'une exposition sur les protestants de Séderon, Montbrun et Barret-de-Lioure, du 11 au 13 août 2006, « audit Barret ».

Sandy-Pascal ANDRIANT

[Lire la suite](#)

\_\_0\_\_

## Contrat de mariage entre Nicollas BONNEFOY & Catherine MAIGRE (suite)

[https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L300xH400/40\\_14-3c311.jpg](https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L300xH400/40_14-3c311.jpg)

© Essaillon

*sachent tous p(rése)ñt & advenir que mariage  
ayt esté traité et s'ac(c)omplira s'il plaict à  
dieu entre M(essi)re Nicollas Bonnefoy no(tai)re royal  
fils à feu M(essi)re Henric Bonnefoy vivant aussy  
no(tai)re et de damoy(se)lle Jsabeau Ricou du lieu  
de Séderon en Provance d'une part et  
damoy(se)lle Catherine Maigre filhe de Sieur  
Jean Maigre et de feue damoy(se)lle Françoise  
Authard de Bragard d'autre et première(men)t  
establys en leur personnes led(it)' M(essi)r  
Nicollas Bonnefoy et lad(ite)' damoy(se)lle  
Catherine Maigre lesquels de leurs  
bons grés pures franchises et  
liberalles vollontées deubes mutuelles  
& réciproques estipulla(ti)oñs & accepta(ti)oñs  
intervenant procédant led(it)' Sieur  
Bonnefoy de ladvis lissance et  
consant(emen)t de Sieur Louys Bonnefoy  
aussy no(tai)re dud(it)' Séderon son oncle et de  
Sieur Anthoine Marcel son beau-frère  
du lieu d'eigallayes [13]*

[https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L266xH400/40\\_15-486d9.jpg](https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L266xH400/40_15-486d9.jpg)

© Essaillon

*et lad(ite)' damoy(se)lle Catherine Maigre de ladvis*

*lissance & consante(men)t dud(it)' Sieur Jean Maigre  
son père Sieurs Ellizée & François Maigre  
ses oncles paternels noble Sanson Authard  
de Bragard S(ieu)r de Lançon son oncle maternel  
et autres leurs paran(t)s & admis de part  
& d'autre (i)sy assablés à cest effect &  
après nommés ont promis &  
promet(t)ent soy prandre & espouser  
pour vraye & légitime mariés  
& ensamble solempniser [14] mariage à la  
forme de ceux de la religion  
chrestienne & réformée [15] à la première  
réquisition de l'un à l'autre ou de  
l'un de leurs paran(t)s & admis à  
paine de tous despans doms [16] &  
inthes [17] car ainsin l(')ont promis &  
juré et pour ce que le doct [18] est  
le propre patrimoine des filhes  
soy collocquant en mariage pour...*

[Lire la suite](#)

---

[1] Les sources sont donc moins accessibles : registres du désert, Contrats de Mariage notariés.

[2] C'est-à-dire non baptisés.

[3] Cercle Généalogique de la Drôme Provençale, à Montélimar

[4] CousinsGenWeb26 chez yahoogroupes.fr

[5] et la création d'un autre forum de généalogie dédié à nos protestants :  
Sederon-26\_Protestants chez yahoogroupes.fr

[6] Voir les 2 premières pages du contrat à la fin du document.

[7] Contrat de Mariage

[8] fils

[9] fille

[10] Ouvrage de M. Jean GROSDIDIER de MATONS, amicalement prêté par Christine LOMBARD et Jean-Paul METAILLER.

[11] Catherine avait aussi une tante Marguerite, femme de Paul BARILLON (voir nÂ° 11 du 1Â° acte d'abjuration)

[12] le premier, Charles AUTARD de BRAGARD, étant de Sisteron, en 1484

[13] Eygalayes

[14] solenniser

[15] A noter l'affirmation de la foi réformée.

[16] dommages

[17] intérêts

[18] la dot